

*des Princes &c. Juillet 1767. 13*

ventions particulières pour les Maisons de Madrid, vous commencerez cette nuit, au coup de minuit, à procéder à l'exécution de l'ordre de Sa Majesté. Les troupes, qui sont chargées de vous donner main-forte, se trouveront à onze heures & demie à . . . où vous vous rendrez pour les employer, ainsi qu'il conviendra, & pour vous concerter avec l'Officier qui les commande.

Je vous préviens que vous devez être revêtu de votre robe ; car l'importance de l'affaire l'exige ainsi. Vous me ferez part sur le champ des circonstances particulières, s'il s'en présente quelqu'une. Dieu vous conserve un grand nombre d'années.

A Madrid le 31. Mars 1767.

Signé , LE COMTE D'ARANDA.

*Il y a eu des instructions particulières pour l'Alcade, destiné pour le Séminaire Royal des Nobles ; & les troupes ont reçu les avis nécessaires, relativement aux lieux où elles devoient se poster & à l'assistance qu'elles devoient donner à la Justice Royale.*

Voici les Observations qui devoient servir de règle de conduite aux Alcades de Cour.

La nuit du Mardi , 31. Mars , au Mercredi premier Avril , à minuit , on frappera à la porte de chaque Collège , en demandant à parler au Pere Recteur ; & , si le Portier refuse de l'éveiller , on lui dira que c'est un Alcade de la Cour , chargé d'un ordre du Roi. Dès qu'on verra le Pere Recteur , on le requérera de se servir de quelques personnes pour éveiller & faire lever sur le champ la Communauté , en ordonnant aux Religieux de se rendre à la Salle du Chapitre ou au Réfectoire , afin de les rassembler plus facilement ; mais ce sera par le Portier que le Supérieur fera appeler ceux qui éveillent les Religieux , l'Alcade ne devant point perdre de vûe le Supérieur. Le Portier sera accompagné de quelques Officiers de Justice pour qu'on ne le retarde point & pour l'empêcher de s'écarter ou de s'amuser sans raison ; & , pendant que les Religieux s'habilleront